

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024 5 LO

ID: 085-218501856-20241218-PCEL\_C319-DE

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à dix-neuf heures trois minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

Nombre de Conseillers :

En exercice 13

Présents

**Absents** 5

Pouvoir

0

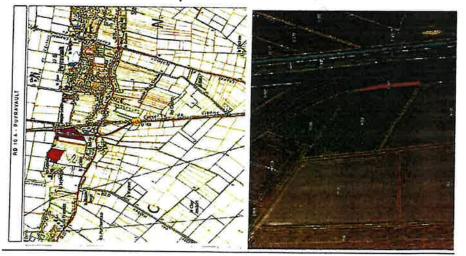
8

Secrétaire de séance : Cécile Mauny

## 024 -12-2 : Parcelle départementale cadastrée C319 pour 405 m2 à céder

Rapporteur : Madame Le Maire

Le département de Vendée souhaite céder une parcelle cadastrée C319 pour 405 m2 sur la Commune et nous demande si nous sommes intéressés pour 580 euros. Ci-dessous la situation de la parcelle :



Madame le Maire soumet l'offre au Conseil Municipal qui, après délibération, vote POUR le non achat de la parcelle à l'unanimité.

Certifié executoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de Jégalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie

La presente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'ile Glonette 40041. NANTES CEDEX - dans un délaj de 2 mois a compter de la présente notification La juridiction administrative competente peut également être saise par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site. rvrw.telerecours.fr

Fait et délibéré les jour et an que dessus Pour copie conforme, En mairie le 18 décembre 2024



Page 1 sur 1